DEMEURE HISTORIQUE

LA REVUE DES MONUMENTS ET JARDINS HISTORIQUES

DOSSIER

Le patrimoine au service du développement local



Congrès 2025
Monuments historiques et développement durable

Palmarès
de la Fondation Mérimée

Numéro 239
Trimestriel
Décembre 2025
13 euros



Concilier les enjeux patrimoniaux, économiques et environnementaux

▲ En Normandie, le château et le parc de Boutemont reçoivent de nombreux visiteurs, notamment des scolaires, et emploient plusieurs personnes (jardins, espaces de restauration et d'accueil des visiteurs). © DR

Le maire qui s'engage dans la préservation du patrimoine doit faire œuvre de conciliation pour tenir compte du recours nécessaire à des opérations économiques de valorisation et des actions indispensables à la lutte contre le changement climatique.

Par **Line Touzeau**

La valorisation économique du patrimoine

La conservation du patrimoine est difficilement soutenable, comme l'a rappelé la Cour des comptes dans son rapport de septembre 2025 sur les collectivités territoriales et le patrimoine monumental[1]. Les propriétaires sont incités à valoriser leurs monuments, tout à la fois pour permettre l'accès du public au patrimoine et pour disposer de nouvelles ressources financières. Ces opérations de valorisation ne sont pas sans conséquences pour le maire, qu'elles soient menées par la commune ou par d'autres propriétaires.

Les monuments historiques accueillant ainsi du public, de façon temporaire ou permanente, sont de plus en plus nombreux. Le soutien des maires à ce type de projet est un atout indiscutable. Mais il importe de rappeler que les maires agissent ici avant tout dans le souci de protéger les personnes. Dans cette perspective, ils sont en charge de la sécurité des immeubles qualifiés d'établissements recevant

1. www.ccomptes.fr/fr/publications/les-collectivites-territoriales-face-aux-enjeux-de-leur-patrimoine-monumental.